



Chèque de banque non signé

Par **Anonimo**, le **12/12/2020** à **21:24**

Bonjour j ai déposé à ma banque crédit agricole en france le 13 novembre un chèque de banque italien en euro. L employé m a remis un bordereau avec la preuve qu ils l ont pris. N ayant rien sur mon compte je les ai contactés à maintes reprises. Le 11 décembre ils m appellent pour me dire que ce chq n est pas signé par la banque italienne et ils me le redonnent. Pourquoi l avoir réceptionné alors et mettre un mois pour s en apercevoir? Entre temps les délais pour encaisser le chq ont expiré car il durait jusqu'au 1er dec. Il durait seulement un mois. La date butoire était pourtant bien indiquée. Puis je accuser le ca de préjudice subis. ?

Par **youris**, le **13/12/2020** à **11:32**

bonjour,

vous ne pouvez pas demander une indemnisation à votre banque alors que vous lui avez présenté un chèque de banque qui n'était pas valable puisque non signé.

vous pouviez vous également vous en apercevoir.

salutations